

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00248 Numéro SIREN : 484 125 034 Nom ou dénomination : AVR - ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 3616

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		11 AVENUE DU POLYGONE 42300 ROANNE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 8 4 1 2 5 0 3 4 0 0 0 4 7		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/03/2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 643	8 643	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	5 834		5 834
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	395 898	267 918	127 980
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	134 202	47 023	87 178
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BE			
Autres titres immobilisés		BD	BG				
Prêts		BF	BH	17 025		17 025	
Autres immobilisations financières*		BH	BI				
TOTAL (II)		BJ		561 603	238 019		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	331 248	331 248	
		En cours de production de biens	BN	BO	19 118	19 118	
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	52 769	52 769	
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 541	2 541	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	682 763	39 555	643 207
		Autres créances (3)	BZ	CA	147 153		147 153
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	280 000		280 000
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	512 266		512 266	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	389		389	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 028 248	39 555	1 988 693	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations	(V)	CM				
	Ecart de conversion actif*	(VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		2 589 852	363 140	2 226 712	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *				Stocks :			
Immobilisations :				Créances :			

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE		Néant ☐ *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000...)	DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	695 056	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	182 802	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	921 859
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	296 036	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	251	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	492 648	
	Dettes fiscales et sociales	DY	206 205	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 946	
	Autres dettes	EA	305 764	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 304 853	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 226 712	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 121 926	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	18 503		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE						Néant ☐ *		
						Exercice N		
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
						Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	4 035 005	FE	2 066	FF	4 037 071	
		FG	278	FH		FI	278	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 035 283	FK	2 066	FL	4 037 350	
	Production stockée*					FM	(3 305)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 714	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	43 136	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 081 895
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 296 579	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(126 635)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	722 559	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	38 595	
	Salaires et traitements*					FY	596 286	
	Charges sociales (10)					FZ	243 116	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	63 890
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 051	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 835 444	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	246 451	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 046	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 046	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 362	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	5 362	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 315)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	243 135	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	39 932	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	39 932	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 068	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	39 956	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	41 024	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 092)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	59 241	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 123 875	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 941 072	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	182 802	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	47 389
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	40 573
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 28 252				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 051
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6 3 055	obligatoires A9 28 252		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7 3 055	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales			1 068		
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			39 920		
	Autres charges			36		
	Produits des cessions d'éléments d'actif				39 920	
	Autres produits				12	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 068
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	39 920
Autres charges	36
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	41 024
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Débts et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	39 920
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	12
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	39 932

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	14 477	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	335 279	KT		KU	66 900
	Autres immobilisations corporelles					KV	41 162	KW		KX	6 995	
	Matériel de transport*					KY	9 700	KZ		LA	40 743	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	30 288	LC		LD	7 220	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	416 431	LO		LP	121 858		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP	39 920	IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	17 025	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	56 945	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OQ	487 854	OH		OJ	121 858	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3		4				
				1	2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CQ	DQ	D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	14 477	IX				
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ					
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC					
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF					
		Inst. gales. agencets et am. des constructions		IS	MG	MH	MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	395 898	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU	MM	MN	48 158	MO				
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	50 443	MR				
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW	MS	MT	35 600	MU				
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB					
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF					
	TOTAL III			IV	NG	8 189	NH	530 100	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU	M7	OW				
		Autres participations			IO	OX	OY	OZ				
Autres titres immobilisés			II	2B	39 920	2C	2D					
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	17 025	2F	2G					
TOTAL IV			I3	NJ	39 920	NK	17 025	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	OK	48 109	OL	561 603	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE

Néant ☐ ***CADRE A** **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY	EL	EM	EN
Fonds commercial	RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE 8 312	PF 330	PG	PH 8 643
TOTAL I	RK 8 312	RM 330	RN	RO 8 643
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	PM	PN	PO	PQ
Sur sol propre	PR	PS	PT	PU
Sur sol d'autrui	PV	PW	PX	PY
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PZ 226 848	QA 47 350	QB 6 281	QC 267 918
Installations techniques, matériel et outillage industriels	QD 11 533	QE 4 622	QF	QG 16 155
Autres	QH 3 482	QI 5 295	QJ	QK 8 777
immobilisations	QL 17 706	QM 6 291	QN 1 908	QO 22 089
corporelles	QP	QR	QS	QT
Matériel de bureau et informatique, mobilier	QU 259 571	QV 63 560	QW 8 189	QX 314 941
Emballages récupérables et divers	QU	QV	QW	QX
TOTAL II	QU 259 571	QV 63 560	QW 8 189	QX 314 941
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ON 267 883	OP 63 891	OQ 8 189	OR 323 584

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. gales, agenc. et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Inst. gales, agenc. am. divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Matériel de transport	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Mat. bureau et inform. mobilier	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Emballages récup. et divers	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISENéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (I) *	06	08	09
	Sur stocks et en cours		6N	6R	6S
	Sur comptes clients		6T 42 118	6V 2 563	6W 39 555
	Autres provisions pour dépréciation (I) *		6X	6Z	7A
	TOTAL III		7B 42 118	TZ 2 563	UA 39 555
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C 42 118	UC 2 563	UD 39 555
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF 2 563	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	17 025	UV		UW	17 025			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	57 641		57 641					
	Autres créances clients		UX	625 121		625 121					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (amiénement constitué) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	638		638					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	2 500		2 500					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	17 078		17 078					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 719		9 719					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	117 216		117 216					
	Charges constatées d'avance		VS	389		389					
	TOTAUX			VT	847 330	VU	830 305	VV	17 025		
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	18 503		18 503						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	277 533		94 606		182 926				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	214		214						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	492 648		492 648						
Personnel et comptes rattachés		8C	80 249		80 249						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	91 844		91 844						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 086		4 086						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	30 024		30 024						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	3 946		3 946						
Groupe et associés (2)		VI	37		37						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	305 764		305 764						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 304 853	VZ	1 121 926		182 926			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	89 569	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	72 154	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/03/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	182 802	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	9 616
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 237
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	1 068
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	
	1 068					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	59 241	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
TOTAL I				WR	253 964	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
	Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					
	Majoration d'amortissement*					
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5
	Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagee par le report en arriere de deficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	253 964	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XX	253 964	
				XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE</u>				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	231 965			ZD	231 965				
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	0F	231 965			TOTAL II	ZH	231 965			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	108 752			YQ	81 263				
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance					YT	207 905				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	120 563			XQ	124 240				
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU	109 398				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	6 486				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	274 529				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	722 559				
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	17 983				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	20 612				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	38 595				
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée					YY	554 147				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	549 347				
DIVERS	Montant brut des salaires *					0B	465 367				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%			
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I. Immobilisations*	1	ENSEMBLE LAVEUSE 31/12/2009	6 281	6 281		
	2	PARTS SOCIALES BPMC 01/10/2014	10 005			10 005
	3	PARTS BP 14/04/2015	5 980			5 980
	4	UNITE CENTRALE ACER 09/05/2016	582	582		
	5	ECRAN PLAT 09/05/2016	129	129		
	6	PARTS SOCIALES BPMC 27/05/2016	3 565			3 565
	7	ORDINATEUR FUJITSU ESPRIMO 28/03/2018	937	937		
	8	ECRAN PLAT 28/03/2018	260	260		
	9	PARTS SOCIALES BP ORDIN 02/05/2019	19 986			19 986
	10	PARTS SOCIALES BP 01/04/2020	384			384
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	(10)			(11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2	10 005					
	3	5 980					
	4						
	5						
	6	3 565					
	7						
	8						
	9	19 986					
	10	384					
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)						

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2023

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

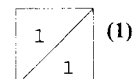
DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE		Néant ☐ *																				
Exercice ouvert le : 01/04/2022 et clos le : 31/03/2023		Durée en nombre de mois : 12																				
DECLARATION DES EFFECTIFS																						
Effectifs moyens du personnel	YP	21																				
Dont apprentis	YF																					
Dont handicapés	YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																						
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 037 350																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT																					
TOTAL 1	OX	4 037 350																				
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE																					
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 714																				
Variation positive des stocks	OD	123 329																				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	40 573																				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT																					
TOTAL 2	OM	168 617																				
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Achats	ON	2 578 472																				
Variation négative des stocks	OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	269 037																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 051																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY																					
TOTAL 3	OJ	2 848 560																				
IV Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 357 406																			
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 357 406																				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV : X																						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	4 037 350																				
Effectifs au sens de la CVAE	EY	21																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX																					
Période de référence	GY	0	1	/	0	4	/	2	0	2	2	GZ	3	1	/	0	3	/	2	0	2	3
Date de cessation	HR			/			/								/							

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/03/2023

N° SIRET 4 8 4 1 2 5 0 3 4 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE

ADRESSE (voie) 11 AVENUE DU POLYGONE

CODE POSTAL 42300

VILLE ROANNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination TLD
N° SIREN (si société établie en France) 884164096 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 4 000
Adresse : N° 11 Voie AVENUE DU POLYGONE
Code Postal 42300 Commune ROANNE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1 (1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2023

N° SIRET 4 8 4 1 2 5 0 3 4 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AVR ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE

ADRESSE (voie) 11 AVENUE DU POLYGONE

CODE POSTAL 42300

VILLE ROANNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AVR - ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE

Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros

Siège social : 11 AVENUE DU POLYGONE

42300 ROANNE

484 125 034 RCS ROANNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE **DU 30 SEPTEMBRE 2023**

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 182 802,84 euros de la manière suivante :

A titre de dividende global à l'associée unique, une somme de 80 000.00 euros

Soit 20 euros par part

Le solde, soit 102 802.84 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 797 859.19 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31.03.2022 : NEANT

Exercice clos le 31.03.2021 : 50 000.00 €

Exercice clos le 31.03.2020 : NEANT

CERTIFIE CONFORME
LA GERANCE

